

**REPUPLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Charente-
Maritime DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 25 juillet 2023**

NOMBRE DE MEMBRES	DE	
Afférents au Conseil Municipal : 19		L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
en exercice : 19		<u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain
Nombre présents : 11	de	
Nombre votants : 15	de	
Date de convocation 21 juillet 2023	la	<u>Excusés</u> : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)
		<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 07 75 - Prestations réalisées pour le compte de la communauté de communes du Bassin de Marennes – réparation de la voirie de la Madeleine

Monsieur le Maire expose que cette voirie est d'intérêt communautaire (menant à la déchetterie). Les services techniques ont dû intervenir pour combler quelques trous. Il indique qu'il convient de solliciter de la communauté de communes le remboursement de cette prestation selon les modalités suivantes :

Intervention les 18 et 19 avril 2023.

Deux agents à raison de 7 heures chacun, soit 14 heures au total
Coût horaire moyen toutes charges comprises : 19.50 € soit 273 €
2 tonnes d'enrobés utilisés pour environ 245 €.
Frais KM : 14 km pour les 2 jours x 0.32 € (5 chevaux) = 4.48 €

Soit un total de 522.48 € qui serait réclamé à la CDC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- émet un avis favorable sur le décompte présenté par Monsieur le Maire
- charge Monsieur le Maire de mener toutes démarches auprès de la
Communauté de communes du Bassin de Marennes en vue du remboursement
de la dite prestation.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 01/08/2023

Publiée sur le site internet le : 01/08/2023

de 7 heures
Police
Brouhard

